



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

Date de convocation

14 mars 2024

**Administration générale –
Avenant n° 2 à la convention
relative au service commun
Achat et Commande
publique**

**N° de la délibération
2024-129**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Par convention en date du 20 septembre 2018, un service commun Achats/ Commande publique (ACP) a été créé entre ARCHE Agglo, la commune de Tournon-sur-Rhône et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2018 ;

Par avenant n° 1, les collectivités membres du service commun ont validé :

- La reconduction pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024 de la convention de création du service ACP.
- La modification de l'article 1er relatif aux missions du service commun afin de permettre une mutualisation plus accrue via la faculté de réaliser des prestations de service à titre accessoire au profit de communes non membres du service commun dans un objectif de commandes groupées,
- L'intégration du syndicat mixte bassin versant du Doux au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-320 du 20 septembre 2018 approuvant la convention relative au service commun ACP ;

Vu la délibération n° 2021-429 du 15 septembre 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au service commun ACP ;

Considérant la demande de la commune de Crozes Hermitage d'intégrer le service commun,

Considérant la volonté des parties de pérenniser le service commun ACP et d'élargir le périmètre des collectivités membres et des missions mutualisées,

Considérant la proposition de conclure un avenant °2 à la convention de création du service ACP actant l'intégration de la commune de Crozes Hermitage au 1er janvier 2024 ;

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;

Considérant le projet d'avenant n° 2 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 57 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 2 ci annexé à la convention pour le service commun Achat / Commande Publique ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT
Le 1^{er} vice-président
Xavier ANGELI

